



**COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS**

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 11 AVRIL 2016**

**Président** : M. BOUCHEZ Michel, Maire

**PRESENTS** : Mr BOUCHEZ Michel Maire – Mme HOCHART Donata -Mr THIRION Jean-Pierre – Mme HENOT Dominique - Mr FLAMENT Alexandre – Mme PAW Renée – Mr HERMAND Jean - Mme CHAUDAUDRA Evelyne – Mr BEKAERT Patrick Adjoints – Mme PRZYBOROWSKI Brigitte – Mme VANEECKE Marie-Agnès – Mr JANCZAK Stanislas - Mr DEGAND Daniel – Mme TAVERNESE Audrey - Mr CIURYS Christophe – Mr HERMEL Jean-Loup - Mme BOULHEMZE Marie-Laure – Mme BUYCK Isabelle – Mme MOLENDIA Edith Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration** : Mme SYS Martine – Mr PEZE Bruno – Mr PORZYCKI Philippe – Mme BIELKIN Laurence – Mme WARNEZ Murielle - Mr DOPCHIE Maurice - Mme BOUZROU Donia ,Conseillers Municipaux

**ABSENT EXCUSE** : Mr FOURNIER Guillaume, Conseiller Municipal

**ABSENTS** : Mme LAURENT Marylise, Mr VANTOURNHOUDT David, Conseillers Municipaux

**SECRETAIRE** : Mr HERMEL Jean-Loup, Conseiller Municipal

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

**1/ TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES**

En application de la Loi et du Code de procédure pénale, il a été procédé au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux Assises du Pas-de-Calais en 2017.

**2/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n° 6/2016 du 10 février 2016 portant sur le bail de location du logement sis 15 rue Jean Jaurès,
- Décision n° 7/2016 du 4 février 2016 portant sur la convention de location d'une exposition,
- Décision n° 8/2016 du 18 février 2016 portant sur le placement d'une partie du Fonds de roulement,



- Décision n° 9/2016 du 23 février 2016 portant sur le marché de maîtrise d'œuvre des réseaux enterrés d'eau froide à l'école Jacques Prévert,
- Décision n° 10/2016 du 14 mars 2016 portant sur la convention de location d'une exposition,
- Décision n° 11/2016 du 30 mars 2016 portant sur le marché de fourniture et installation de deux terrains multisports.

### **3/ BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – ANNEE 2016**

#### **• section de fonctionnement**

Dépenses : 5 802 137 €  
Recettes : 5 802 137 €

#### **• section d'investissement**

Dépenses : 1 041 283 €  
Recettes : 1 041 283 €

Le budget a été préparé conformément aux grandes orientations budgétaires présentées lors de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2016.

Le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2016 a été adopté (24 voix Pour dont 6 procurations – 2 abstentions dont 1 procuration).

### **4/ BUDGET PRIMITIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE – ANNEE 2016**

#### **• section de fonctionnement**

Dépenses : 22 801 €  
Recettes : 22 801 €

#### **• section d'investissement**

Dépenses : 4 200 €  
Recettes : 4 200 €

Le Budget Primitif de la Zone Industrielle pour l'exercice 2016 a été adopté à l'unanimité (26 voix Pour dont 7 procurations)



## **5/ BUDGET PRIMITIF « ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2016**

### **• section de fonctionnement**

Dépenses :	6 000 €
Recettes :	6 000 €

Le Budget Primitif «Energies Renouvelables» pour l'exercice 2016 a été adopté à l'unanimité (26 voix Pour dont 7 procurations).

## **6/ FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES – ANNEE 2016**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (26 voix Pour dont 7 procurations) de ne pas augmenter les taux des taxes locales directes pour l'année 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation	12,82 %
- Foncier bâti	28,36 %
- Foncier non bâti	89,71 %

## **7/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – ANNEE 2016**

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité l'attribution de subventions pour l'année 2016 aux différentes associations locales, telles qu'elles ont été proposées par Monsieur le Maire.

Il est par ailleurs signalé que les Elus, membres des bureaux des associations locales, n'ont pas pris part au vote de la subvention concernant leur association.

## **8/ TRANSFERT DE PROPRIETE DES TERRAINS DU COLLEGE EMILE ZOLA**

Le Collège Emile Zola a fait l'objet au 1<sup>er</sup> janvier 1986 comme l'ensemble des collèges publics, d'une mise à disposition au profit du Département, qui exerce depuis cette date les charges du propriétaire.

Depuis la loi du 13 Août 2004, article L.213-3, les biens immobiliers des collèges qui appartiennent à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au Département, à titre gratuit, et sous réserve de l'accord des parties.

En vertu de cet article, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (26 voix Pour dont 7 procurations) de donner un avis favorable au transfert du terrain d'assiette du collège, délimité par ses clôtures ainsi que des bâtiments comprenant l'externat, la demi-pension, l'atelier, l'administration, les 3 logements, le garage à vélo, les 4 garages.



## **9/ RETROCESSION PARCELLE AB 872 DANS LE CADRE DE L'OPERATION VERT TILLEUL**

Dans le cadre du lotissement du Vert Tilleul, rue Pierre Brossolette réalisé par TERRITOIRES 62 (ex ADEVIA, ex ARTOIS DEVELOPPEMENT), il reste à procéder à la rétrocession à titre gratuit d'un bien de retour : la parcelle AB 872.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (26 voix Pour dont 7 procurations) d'accepter à titre gratuit la rétrocession de la parcelle AB 872.

## **10/ ATTRIBUTION DU MARCHÉ « ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DES RUES CAMILLE DESMOULINS, EMILE BASLY ET PARTIE DE LA RUE JEAN JAURES »**

Considérant l'ouverture des offres du marché, en procédure adaptée, « Enfouissement des réseaux des rues Camille Desmoulins, Emile Basly et partie de la rue Jean Jaurès » et l'analyse desdites offres effectuée par le cabinet SEMOTEC Maître d'œuvre, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (26 voix Pour dont 7 procurations) de retenir l'offre de la Société CITEOS, s'élevant à la somme de 639 872.10 € HT, classée 1<sup>ère</sup> et économiquement la plus avantageuse. Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché à intervenir.

## **11/ FETE DES MERES – ANNEE 2016**

Le Conseil Municipal a fixé à l'unanimité (26 voix Pour dont 7 procurations) le montant de l'allocation allouée aux mères ou pères de famille, pour l'année 2016, soit :

↳ 29,60 € aux mères ou pères titulaires de la médaille d'Or de la famille française,

↳ 25,00 € aux mères ou pères titulaires de la médaille d'argent ou de bronze de la famille française,

↳ pour les mères ou pères ayant au moins 4 enfants âgés de moins de 16 ans au 1<sup>er</sup> juillet 2016 : 9,10 € seront alloués par enfant de moins de 16 ans.

## **12/ OUVERTURE DE CENTRES DE LOISIRS PENDANT LES MOIS DE JUILLET ET AOUT 2016**

Le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir les centres de loisirs pendant les vacances scolaires d'été, soit :

- du 6 juillet au 29 juillet 2016, y compris le 14 juillet 2016
- du 1 au 19 août 2016.

et de ne pas augmenter les tarifs appliqués en 2013, 2014 et 2015.



↳ Pour les enfants domiciliés à Fouquières, la participation journalière par enfant sera :

<u>Enfants n'ouvrant pas droit à l'aide</u> <u>Au temps libre de la CAF</u>		<u>Enfants ouvrant droit à l'aide au temps</u> <u>libre de la CAF</u>	
- 1 <sup>er</sup> enfant	6.60 €	- 1 <sup>er</sup> enfant	6.50 €
- 2 <sup>ème</sup> enfant	6.40 €	- 2 <sup>ème</sup> enfant	6.30 €
- à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	6.20 €	- à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	6.10 €

Un droit d'inscription de 10 € par enfant sera demandé à l'ouverture du Centre.

↳ Pour les enfants domiciliés dans une autre commune, la participation journalière par enfant sera :

<u>Enfants n'ouvrant pas droit à l'aide</u> <u>Au temps libre de la CAF</u>		<u>Enfants ouvrant droit à l'aide au temps</u> <u>libre de la CAF</u>	
- 1 <sup>er</sup> enfant	13.20 €	- 1 <sup>er</sup> enfant	13.00 €
- 2 <sup>ème</sup> enfant	12.80 €	- 2 <sup>ème</sup> enfant	12.60 €
- à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	12.40 €	- à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	12.20 €

Un droit d'inscription de 20 € par enfant sera demandé à l'ouverture du Centre.

Le tarif d'accueil journalier pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé est fixé à 1,65 €.

Ont aussi été fixés les projets éducatifs et pédagogiques.

Ces décisions ont été adoptées 24 voix Pour dont 6 procurations et 2 voix Contre dont 1 procuration.

### **13/ BAIL AVEC LA SOCIETE ORANGE PERMETTANT L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES DANS L'EGLISE COMMUNALE**

La Société Orange a sollicité l'autorisation d'occuper une partie du clocher de l'église (20 m<sup>2</sup> environ) en vue d'implanter, de mettre en service et exploiter des équipements techniques (ensemble des matériels composant une station relais).

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (26 voix Pour dont 7 procurations) de louer une partie du clocher de l'église, à ORANGE, ceci pour une période de douze ans, et moyennant un loyer annuel de cinq mille euros nets.



#### **14/ DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LA REALISATION DE DEUX AIRES DE JEUX DE PROXIMITE**

Il a été rappelé le projet de la Municipalité de réaliser deux aires de jeux de proximité. Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (26 voix Pour dont 7 procurations) de solliciter une subvention auprès du Ministre de l'Intérieur, dans le cadre des subventions exceptionnelles attribuées aux parlementaires, en vue de la réalisation des deux aires de jeux.

#### **15/ AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'ASSURANCES POLICE N°004 : RESPONSABILITE CIVILE**

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité (26 voix Pour dont 7 procurations) la signature de l'avenant N°1 au contrat d'assurances Police n° 004 « responsabilité civile », établi par la SMACL à Niort.

Cet avenant concerne la garantie des dommages causés à autrui- défense et recours pour l'année 2015 et permet un remboursement de 89, 56 € TTC.

#### **16/ DENOMINATION DE LA RESIDENCE SITUEE RUE DE RIBEAUVILLE**

Considérant la construction d'un lotissement « Pierres et Territoires », situé rue de Ribeaupillé, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (26 voix Pour dont 7 procurations) de dénommer ledit lotissement :

« Résidence le Champ de Lin ».

#### **17/ PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité (26 voix Pour dont 7 procurations) le tableau présenté, concernant les effectifs du Personnel Communal. Aucune création, ni suppression de poste ne sont prévues.

#### **18/ PERSONNEL COMMUNAL : PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE**

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (26 voix Pour dont 7 procurations) d'accorder le bénéfice d'allocations aux enfants du personnel qui fréquentent les colonies de vacances ou autres. Les taux pour 2016 ont été fixés conformément à la circulaire préfectorale du 15 janvier 2016.



## **19/ CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « PROFESSION SPORT »**

L'Association « Profession Sport 62 », dont le siège social est au sein de la Maison des Sports du Pas-de-Calais à Angres, a pour objectif de développer la pratique sportive sur le territoire du Département, par la mise à disposition d'éducateurs sportifs titulaires d'un diplôme professionnel.

L'association a établi un devis s'élevant à 1278 euros, pour la mise à disposition d'un éducateur sportif, afin d'encadrer les animations sportives, le mercredi après-midi, au Parc Natura-Sports, pendant la période du 13 avril 2016 au 29 juin 2016.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (26 voix Pour dont 7 procurations) d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec « Profession Sport 62 ».